

14 MARS 2024 - 18h00

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

0 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2024

1 Débat d'Orientation Budgétaire 2024 (sans vote) [pièce jointe n° 1]

Il vous sera proposé de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 (sans vote).

Indicateurs déclinés par le maire, Frédéric Puech :

Une Dotation Globale de Fonctionnement qui au niveau national progresse de 0,01%. Sur le plan du fonctionnement communal et au regard du taux d'inflation c'est en euros constants une diminution de la participation de l'Etat.

Le gouvernement annonce également une baisse de l'enveloppe du Fonds vert

En 2024, la commune est à nouveau éligible à un léger amortisseur « électricité »

Comme depuis 5 années consécutives, il n'y aura pas d'augmentation de l'impôt communal.

Les hausses éventuelles qui pourront être constatées par les administrés seront le fait de l'augmentation des bases, mais pas du taux appliqué par la commune.

L'augmentation de la recette fiscale communale devrait se situer entre 80 000 et 100 000 € qui se verra écartée d'une somme estimée à 40 000 € relative au fonds de péréquation intercommunale.

2 Subvention 2024

- Gym Volontaire (Pass'Sport) 30 €

3 Création de deux classes Groupe Scolaire Pasteur - Demandede subvention "Nos communes d'abord"

Afin de pouvoir répondre au besoin de la population de la commune, il apparaît nécessaire d'agrandir l'école élémentaire actuelle (Groupe Scolaire Pasteur).

Le coût de cet aménagement a été estimé à 237 160,00 euros H.T. soit 284 582,00 € euros T.T.C.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le plan de

financement suivant : Montant des travaux 237 160,00 €

H.T. soit 284 592,00 € T.T.C.

Subvention Région 50%..... 118 580,00 €

Autofinancement 50%..... 118 580,00 €

et d'habiliter Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

A été approuvée à l'unanimité une demande de subvention auprès de la Région, dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord »

Dans l'opposition, Max Eymard questionne les délais de réalisation effective.

Nicolas Trabuc, 1^{er} adjoint, indique qu'à ce stade il est difficile de définir un calendrier de

réalisation. Il précise toutefois, qu'un phasage de travaux pourrait être envisagé pour une mise en œuvre avant la fin de l'année, en donnant la priorité à la création d'un bureau pour la psychologue scolaire.

4 Itinéraire "Durance à vélo" - Demande de subvention auprès du Département des AHP

Itinéraire Durance à vélo passe par notre commune.

Un tronçon sur cet itinéraire est impraticable en l'état et même dangereux pour les vélos (voir plan) Le programme consiste à réaliser ce tronçon de route en bi-couche.

-	Montant des travaux	22 980,60 €
		H.T.
-	Département AHP	18 384,48 €
		H.T.
-	Autofinancement communal	4 596,16 €
		H.T

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'habiliter le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence.

A été approuvée une demande de subvention auprès du Département. Un conseiller s'oppose du fait de l'utilisation du bitume néfaste à l'environnement

5 Délégation de Service Public du camping municipal "La Pinède" – (règlement de consultation et cahier des charges)

Dans la perspective de la prochaine saison estivale, la Commune envisage la gestion de cet équipement dans un cadre délégué, et fait le choix de continuer de l'exploitation du camping municipal à un partenaire professionnel au moyen d'une convention de délégation de service public, à ses risques et périls.

A cet effet, la Commune souhaite donc engager une procédure de publicité et mise en concurrence adaptée.

Pour la commune, l'enjeu de cette délégation de service public est :

- De pouvoir continuer à bénéficier du savoir-faire, et de l'expérience d'un professionnel, intervenant dans le respect des orientations de la commune,
- De garantir un niveau de qualité des services et prestations élevé notamment s'agissant de l'accueil et de la communication,
- D'intéresser les exploitants au développement des activités en leur permettant de tirer profit de leur bonne gestion.

La commune des Mées confiera au délégataire qu'elle aura sélectionné l'exploitation du camping municipal La Pinède.

Une personne s'est d'ores et déjà manifestée pour un projet d'ouverture à l'année avec des hébergements insolites de type roulottes et camping classique. L'opposition s'est prononcée

contre cette question en faisant part de ses inquiétudes quant à l'impact sur les riverains et sur l'environnement naturel que pourrait générer un projet estimé trop conséquent. Le maire précise que dans le cadre de cet appel à DPS, l'aspect paisible du camping sera préservé et les projets seront étudiés de près et en relation avec un cahier des charges.

6 Ouverture de crédits 2024 – 25% de la section investissement année N-1

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement de ces situations dans la limite de 25% de la section d'investissement

Année N-1 (2023) du chapitre et comptes suivants :

Chapitre 21 020/21311 Aménagement sup. Mairie 3 000,00 (en M14 020/21311)

020/21351 Alarme+élec. Extension Mairie 3 000,00 (en M14 020/2135)

847/2152 Plaque commémorative 1 500,00 (en M14 01/2152)

211/21841 Tabourets Ecole Maternelle 1 000,00 (en M14 211/2184)

845/2151 Travaux voirie 40 000,00 (en M14 822/2151)

020/21828 Véhicule 1 000,00 (en M14 020/2182)

S'ajoute une ligne de crédit pour 44 500 € relative aux interventions faisant suite à l'éboulement de la rue Fond Neuve (Arrêté de mise en péril, émission d'un titre et recherche du propriétaire ou de ses descendants)

QUESTIONS DIVERSES

1-La population a reçu en février 2024 une lettre du maire de 8 pages, sans aucune place laissée à l'expression de l'opposition, ce qui est illégal. Le règlement intérieur du Conseil Municipal et la loi (code général des collectivités territoriales-article L2121-27-1) stipulent que « toute communication de la mairie, sous quelque forme que ce soit, doit permettre l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale ». Nous demandons une compensation dans le prochain bulletin municipal.

Max : je veux bien répondre à tes questions mais à l'occurrence, et c'est souvent le cas, tu poses "plusieurs questions" en "UNE"...sur cette première ...il y en a trois !!!

Pour l'expression de l'opposition, il est curieux que tu ne soulèves cette question que maintenant ! Ce n'est pas la première lettre du maire qui est envoyée.

Le règlement intérieur mentionne un bulletin d'information municipale d'ordre général et je ne suis jamais revenu vers toi lorsque tu dépasses le nombre de lignes ou même le nombre de questions posées en conseil municipal.

Cela étant, je prends en compte ta demande et je proposerai une modification du RI pour intégrer la lettre du maire.

Deuxième question de la première

Nous avons constaté également qu'une galette des rois avait été offerte à l'ensemble du personnel, sans que l'opposition n'ait été conviée, ce qui est contraire aux bonnes pratiques démocratiques.

Cette galette des rois était un moment voulu par Gérard PAUL auprès du personnel qui l'a accompagné depuis ces dernières années. Les galettes ont été payés par Gérard PAUL sur ses propres deniers, avec un cercle d'invités qu'il a choisi.

Mot de Gérard :

« Concernant la galette des rois offerte au personnel, avant de parler il faut savoir ce que l'on dit. C'est moi, en tant qu'ancien Maire, qui ai souhaité inviter le personnel, hors des heures de travail, pour partager la galette des rois afin de les remercier de leur collaboration durant les 12 ans de mon mandat. C'est donc moi qui ai réglé, avec mes deniers, le coût de cette initiative. Les factures et bons de caisse sont à ta disposition. Étant l'organisateur, tu me permettras d'inviter qui je

souhaite ! Mieux vaut, des fois, faire preuve de réflexion avant de parler pour ne rien dire. Cette suspicion permanente, témoigne en tous cas du mépris, dont tu es coutumier, que tu portes aux personnes. C'est également le signe d'une grande fébrilité ! Si autoritarisme il y a, c'est de ton côté qu'il se trouve ! »

Troisième question de la première ...

Enfin, deux conseillers de l'opposition ont reçu du maire un courrier les accusant de comportements inappropriés, sur la base d'informations non vérifiées, dont nous avons facilement montré qu'elles étaient infondées.

Ces éléments nous font craindre une dérive autoritaire : le maire veut-il s'en excuser, de manière à assainir le débat démocratique ?

Le courrier concernait le droit de réserve et de discernement dans l'exercice du mandat. Il ne s'est adressé qu'à une seule personne et copie à Max EYMARD. Pour vérifier les informations il fallait bien que je m'adresse à l'intéressé ce que j'ai fait par courrier. L'intéressé m'a appelé, mais n'a pas souhaité me répondre par écrit, ce que j'aurais préféré. Max tu as aussi ce courrier en copie, tu m'as indiqué oralement ne pas vouloir y répondre par écrit si les informations portées à ma connaissance n'étaient pas exactes. J'ai aussi précisé dans le courrier que « j'espérais me tromper » Il n'est donc pas question que je m'excuse et je ne vois pas en quoi écrire un courrier qui à la fois rappelle un principe et propose une réponse serait une dérive autoritaire ? J'attends toujours par écrit la bonne version des faits !

2-Lors des réunions publiques tenues aux Pourcelles et à Dabisse, les habitants ont fait part de leur inquiétude à voir proliférer les chats et errer des chiens. Que compte faire concrètement le maire pour améliorer la situation ?

La commune a une convention avec 30 millions d'amis dans laquelle il est prévu la stérilisation d'une cinquantaine de chats (la moitié à charge Mairie, l'autre moitié à charge 30 millions d'amis) + subvention versée à l'association chats les MEES + cotisation au chenil, dernièrement celui de Sisteron.

La stérilisation des chats est liée au principe de non-prolifération (c'est encore différent de la notion "d'animaux errants") ; le problème est aussi et surtout les chats errants qui sont nourris par les habitants.

C'était le cas aux Pourcelles avec une personne je crois, ou encore certains habitants de la rue font neuve.

Concernant les chiens errant dès que nous en somme informé nous appelons le propriétaire, certains ont été verbalisés, s'ils ne sont pas agressifs la PM les capture et les amène à la SPA de Digne (ou à Sisteron dans le cadre d'une convention), ou bien la fourrière de Valensole est appelée. Le temps d'arriver les animaux ont disparus, le déplacement est facturé.

3-Dans la dernière lettre du maire, l'adjointe déléguée à la vie sociale, présente son projet de réseau solidaire, basé sur des bénévoles « référents, qui s'engageront à suivre des formations à l'accompagnement [...] soutenir les personnes immobilisées, les aider dans leurs déplacements, leurs démarches administratives, les informer sur les services d'aide auxquels elles peuvent prétendre. »

Ce niveau de compétence et de responsabilité demandé s'apparente à celui de professionnels : l'avez-vous bien mesuré ? Comment comptez-vous articuler ce travail avec celui de l'association « Tous pour un, un pour tous », dont les missions sont similaires ?

Encore deux questions en une

Pour la première, je pense que tu n'es pas allé au bout la lecture ...il est indiqué juste à la suite : « Il ne s'agit pas de se substituer aux secteurs professionnels de l'aide sociale ou de l'aide à domicile. C'est d'ailleurs un des volets qui sera spécifié dans la charte du réseau à laquelle devront adhérer les bénévoles référents. »

Ce qui répond à ta première question.

